

**ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE, LUNDI 17 AOÛT 2020, 19H30,**  
**HALLE DE GYMNASTIQUE**

**Président :** M. Philippe Charmillot  
**Secrétaire :** Mme Stéphanie Mahon  
**Scrutateurs :** M. Stéphane Hirt  
M. Albert Jost  
**Huissiers :** M. Jean Faehndrich  
Mme Bruna Freitas  
**Excusés :** M. Pierre-André Comte, Conseiller  
M. Jean-Noël Minger, Conseiller

\*\*\*\*\*

**Registre des électeurs**

<b>Electeurs inscrits</b>	<b>2511</b>
• Hommes	1248
• Femmes	1263

<b>Electeurs présents</b>	<b>52</b>
• Hommes	36
• Femmes	16
Taux de participation	2.07%

\*\*\*\*\*

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Se prononcer au sujet de la demande d'indignat de Mme Erleta Thaqi.
3. Présentation et approbation des comptes 2019.
4. Prendre connaissance et approuver le règlement sur la taxe de séjour des propriétaires de résidences secondaires et des personnes pratiquant le camping résidentiel.
5. Discuter et voter un crédit de CHF 155'000. — pour le remplacement de la chaudière à gaz du complexe scolaire donner compétence au Conseil communal pour le financement et la consolidation
6. Discuter et voter un crédit de CHF 75'000. — pour la rénovation des WC publics.
7. Informations communales
  - Création d'un fond de soutien aux sociétés locales d'env. CHF 20'000. —
  - Présentation de la politique de l'environnement → point reporté
  - Extension du bâtiment scolaire information sur l'état du projet
  - Information sur la présence des chenilles processionnaires
8. Divers.

## **Ouverture**

M. le Président Philippe Charmillot, ouvre l'assemblée communale ordinaire de ce jour qui a été régulièrement convoquée par publication dans le Journal Officiel de la République et canton du Jura n° 25 du 2 juillet 2020 ainsi que par distribution de l'ordre du jour dans tous les ménages et publication sur le site Internet de la commune.

Les personnes suivantes présentes ce jour ne bénéficient pas du droit de vote :

- Mme Stéphanie Mahon, secrétaire communale à l'administration communale
- Mme Bruna Freitas, agente administrative à l'administration communale
- Mme Séverine Wüthrich, agente administrative à l'administration communale
- Mme Aude Saunier de la fiduciaire FIDAG
- M. Le Meur, journaliste au Quotidien Jurassien

L'assemblée procède à la nomination des scrutateurs, à savoir MM. Stéphane Hirt et Albert Jost. Il est procédé au compte des participants.

L'ordre du jour ayant été distribué préalablement, il est renoncé à en donner lecture.

Le procès-verbal de la dernière assemblée ainsi que le règlement mentionné au point 4 ont été déposés durant les délais légaux au secrétariat communal.

Selon l'art. 3 du règlement d'organisation, le vote se déroule à mains levées à moins que le 10 % des ayant-droits à cette assemblée ne demandent le vote au bulletin secret. Il est proposé pour cette assemblée de voter à main levée. Aucun avis contraire n'est émis.

Les débats sont enregistrés et en raison de la pandémie de Covid-19 des mesures de sécurité particulières sont appliquées. Les intervenants sont invités, selon l'article 20 du règlement d'organisation, à limiter le nombre d'interventions et d'être précis et concis dans les demandes. M. le Président se permettra d'intervenir en cas de nécessité. L'assemblée étant régulièrement constituée, les débats sont ouverts et il est passé au point 1 de l'ordre du jour.

## **1. Procès-verbal de la dernière assemblée**

Le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 10 février 2020 a été déposé publiquement au secrétariat communal et publié sur le site Internet de la commune.

**Discussion** : -

**Décision** : Après avoir été informées qu'aucune proposition d'amendement n'est parvenu au secrétariat communal dans les délais impartis, les personnes présentes n'ont pas de question, ni de remarque à formuler. Le procès-verbal est ainsi accepté à l'unanimité avec remerciement à son auteur.

## **2. Se prononcer au sujet de la demande d'indigénat de Mme Erleta Thaqi.**

*Rapporteur : M. Joël Burkhalter, Maire*

L'assemblée est appelée à se prononcer concernant la demande d'indigénat déposée par Mme Erleta Thaqi.

**Entrée en matière** : acceptée

Mme Erleta Thaqi, née le 10 juillet 2000, ressortissante du Kosovo, est née en Suisse. Elle vit à Courrendlin depuis sa naissance. En juillet 2020, Mme Thaqi Erleta a obtenu son CFC de gestionnaire de commerce de détail à la COOP à Delémont. A ce jour, elle travaille à la COOP à Bassecourt. La requérante est née en Suisse et à grandi ici. Tous ses amis vivent en Suisse. Elle compte fonder sa famille ici et son avenir elle le voit en Suisse. Mme Thaqi Erleta est de bonne vie et mœurs et sa conduite n'a jamais donné lieu à des plaintes. Elle est honorablement connue. Le Conseil communal a entendu la requérante en séance du 29 juin 2020 et recommande l'acceptation de cette demande d'indigénat.

**Discussion** : -

**Décision** : Au vote à mains levées, l'assemblée communale accorde à l'unanimité l'indigénat communal à Mme Erleta Thaqi.

### 3. Présentation et approbation des comptes 2019

*Rapporteur : M. Vincent Eggenschwiler, Vice-Maire*

Les comptes 2019, premiers comptes de la nouvelle commune fusionnée ont été mis à disposition des intéressés au bureau communal ainsi que sur le site internet de la commune. Il est proposé de diffuser un descriptif succinct de ces derniers :

	Comptes 2019		Budget 2019	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0100 COMMUNE,VOTATIONS & ELECTIONS	16 119.08		16 800.00	
Charges nettes		16 119.08		16 800.00
0111 CONSEIL MUNICIPAL	223 826.71		215 000.00	
Charges nettes		223 826.71		215 000.00
0112 COMMISSIONS MUNICIPALES	14 568.60		13 000.00	
Charges nettes		14 568.60		13 000.00
0115 PERSONNEL ADMINISTRATIF	565 221.65		536 100.00	
Charges nettes		565 221.65		536 100.00
0116 CHARGES SOCIALES DU PERSONNEL	373 348.35		343 200.00	
Charges nettes		185 299.35 188 049.00		175 600.00 167 600.00
0130 FRAIS ADMINISTRATIFS	309 656.58		272 100.00	
Charges nettes		57 135.98 252 520.60		44 500.00 227 600.00
0140 BATIMENTS ADMINISTRATIFS	86 891.60		74 400.00	
Charges nettes		86 891.60		74 400.00
0170 PRODUITS EMOLUMENTS,INDEMNITES,PROVISION		33 468.65		34 500.00
Revenus nets	-33 468.65		-34 500.00	
<b>01 AUTORITES,ADMINISTRATION GENERALE</b>	<b>1 589 632.57</b>	<b>275 903.98</b>	<b>1 470 600.00</b>	<b>254 600.00</b>
Charges nettes		<b>1 313 728.59</b>		<b>1 216 000.00</b>

**Discussion** : -

	Comptes 2019		Budget 2019	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0200 ENTRETIEN DES ROUTES & TROTTOIRS	402 764.05	73 825.30	442 000.00	80 200.00
Charges nettes		328 938.75		361 800.00
0201 ENTRETIEN CHEMINS VICINAUX & DRAINAGES	8 347.85	8 347.85	8 000.00	8 000.00
0202 ENTRETIEN CHEMINS - REBEUVELIER	8 240.60	6 240.60	9 400.00	6 200.00
Charges nettes		2 000.00		3 200.00
0205 ECLAIRAGE PUBLIC	91 801.00	117 647.00	115 000.00	116 500.00
Revenus nets	25 846.00		1 500.00	
0230 CADASTRE ET DANGERS NATURELS	82 204.85	81 974.60	80 000.00	80 000.00
Charges nettes		230.25		
0240 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	28 834.65		50 500.00	
Charges nettes		28 834.65		50 500.00
0250 CONCEPTION EVOLUTIVE PAYSAGE	19 198.00	19 198.00	15 000.00	15 000.00
<b>02 TRAVAUX PUBLICS</b>	<b>641 391.00</b>	<b>307 233.35</b>	<b>719 900.00</b>	<b>305 900.00</b>
<b>Charges nettes</b>		<b>334 157.65</b>		<b>414 000.00</b>

**Discussion : -**

	Comptes 2019		Budget 2019	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0300 ARRONDISSEMENT DE SEPULTURE	27 864.00	8 700.00	27 200.00	8 700.00
Charges nettes		19 164.00		18 500.00
0310 POLICE COMMUNALE	27 045.00	280.00	25 200.00	200.00
Charges nettes		26 765.00		25 000.00
0340 PROTECTION CIVILE	23 756.40	19 919.43	29 800.00	17 500.00
Charges nettes		3 836.97		12 300.00
<b>03 POLICE, PROTECTION CIVILE</b>	<b>78 665.40</b>	<b>28 899.43</b>	<b>82 200.00</b>	<b>26 400.00</b>
<b>Charges nettes</b>		<b>49 765.97</b>		<b>55 800.00</b>
0400 POLICE DES DENREES ALIMENTAIRES	347.00		500.00	
Charges nettes		347.00		500.00
<b>04 HYGIENE PUBLIQUE</b>	<b>347.00</b>		<b>500.00</b>	
<b>Charges nettes</b>		<b>347.00</b>		<b>500.00</b>

**Discussion : -**

	Comptes 2019		Budget 2019	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0510 SERVICE DE L'ECOLE Charges nettes	233 777.70	54 911.95 178 865.75	252 150.00	42 500.00 209 650.00
0511 BATIMENTS : ECOLE PRIMAIRE Charges nettes	178 996.05	3 500.00 175 496.05	181 190.00	3 500.00 177 690.00
0512 BATIMENTS : ECOLE PRIMAIRE REBEUVELIER Charges nettes	17 469.00	17 469.00	29 900.00	29 900.00
0515 CONCIERGES BATIMENTS COMMUNAUX	341 849.35	341 849.35	327 550.00	327 550.00
0520 SERVICE DE L'ECOLE Charges nettes	256 898.75	42 711.35 214 187.40	285 700.00	285 700.00
0521 BATIMENTS: ECOLE SECONDAIRE Charges nettes	128 588.95	44 768.20 83 820.75	126 750.00	38 300.00 88 450.00
0530 INSTITUTIONS EN FAVEUR DES ECOLIERS Charges nettes	167.50	167.50	2 000.00	2 000.00
0570 ECOLE ENFANTINE Charges nettes	13 160.30	700.00 12 460.30	14 500.00	700.00 13 800.00
0571 BATIMENT: ECOLE ENFANTINE Charges nettes	35 487.80	35 487.80	31 700.00	31 700.00

**Discussion : -**

0580 HALLES DE GYMNASTIQUE & PLACES DE SPORT Charges nettes	154 811.70	8 324.60 146 487.10	154 700.00	9 700.00 145 000.00
0581 CENTRALE DE CHAUFFE	52 164.10	52 164.10	56 400.00	56 400.00
0582 INSTALLATIONS FOOTBALL Charges nettes	13 738.00	13 738.00		
0590 CONTRIB.PR INSTRUCTION,CULTURE,SPORT Charges nettes	3 573 168.50	3 573 168.50	3 546 200.00	3 546 200.00
<b>05 INSTRUCTION, CULTURE, SPORTS</b>	<b>5 000 277.70</b>	<b>548 929.55</b>	<b>5 008 740.00</b>	<b>478 650.00</b>
<b>Charges nettes</b>		<b>4 451 348.15</b>		<b>4 530 090.00</b>

**Discussion :-**



	Comptes 2019		Budget 2019	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0600 SECOURS D'ASSISTANCE: JURASSIENS Charges nettes	705 631.20	705 631.20	836 000.00	836 000.00
0602 SECOURS D'ASSISTANCE:RESSORT.ETRANGERS Charges nettes	363 124.85	363 124.85	620 000.00	620 000.00
0620 ACTIONS SPECIALES DE SECOURS Charges nettes	16 800.00	16 800.00	14 000.00	14 000.00
0621 SERVICE DENTAIRE SCOLAIRE Charges nettes	14 149.05	14 149.05	12 500.00	12 500.00
0623 AUTRES INSTITUTIONS DE PREVOYANCE Charges nettes	1 759.50	1 759.50	1 800.00	1 800.00
0624 SORTIE DES AINES Charges nettes	20 675.20	20 675.20	24 000.00	24 000.00
0626 CRECHE-GARDERIE ARC-EN-CIEL Charges nettes	1 384 101.40	664 904.10 719 197.30	1 322 250.00	556 700.00 765 550.00
0651 VERSEMENTS DE L'ETAT A LA COMMUNE Revenus nets	475 612.70	475 612.70	795 000.00	795 000.00
<hr/>				
0660 AGENCE COMMUNALE AVS Charges nettes	971 419.00	8 094.55 963 324.45	985 000.00	7 000.00 978 000.00
0661 OFFICE DU CHOMAGE Charges nettes	86 920.00	86 920.00	92 000.00	92 000.00
0662 OFFICE DU LOGEMENT Charges nettes	2 091.00	2 091.00	3 000.00	3 000.00
0665 CONTRIBUTIONS INSTITUTIONS UTILITE PUBL. Charges nettes	3 624.00	3 624.00	4 500.00	4 500.00
<b>06 ACTION SOCIALE</b>	<b>3 570 295.20</b>	<b>1 148 611.35</b>	<b>3 915 050.00</b>	<b>1 358 700.00</b>
<b>Charges nettes</b>		<b>2 421 683.85</b>		<b>2 556 350.00</b>

**Discussion :-**



	Comptes 2019		Budget 2019	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0710 TOURISME	81 887.06	417.80	84 900.00	100.00
Charges nettes		81 469.26		84 800.00
0720 AGRICULTURE	4 635.30		4 600.00	
Charges nettes		4 635.30		4 600.00
<b>07 ECONOMIE PUBLIQUE</b>	<b>86 522.36</b>	<b>417.80</b>	<b>89 500.00</b>	<b>100.00</b>
<b>Charges nettes</b>		<b>86 104.56</b>		<b>89 400.00</b>

---

**Discussion : -**



	Comptes 2019		Budget 2019	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0810 INTERETS DES DETTES FLOTTANTES	1 677.21		6 000.00	
Charges nettes		1 677.21		6 000.00
0811 INTERETS DES DETTES CONSOLIDEES	273 989.03		300 000.00	
Charges nettes		273 989.03		300 000.00
0820 AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, ALIMENT FONDS	1 445 818.38	11.16	787 000.00	
Charges nettes		1 445 807.22		787 000.00
0825 CHARGES DES IMMEUBLES PATRIMOINE FINANC.	1 311.00		4 600.00	
Charges nettes		1 311.00		4 600.00
0826 PATURAGES - REBEUVELIER	390.15	300.00	4 700.00	
Charges nettes		90.15		4 700.00
0840 INTERETS ACTIFS	2 011.00	89 065.79	2 000.00	81 050.00
Revenus nets	87 054.79		79 050.00	
0850 RENDEMENT DES IMMEUBLES PATRIMOINE FIN.	13 375.04	54 351.75	10 820.00	50 690.00
Revenus nets	40 976.71		39 870.00	
0851 RESIDENCE CLOS BRECHON	66 358.20	138 916.30	69 200.00	139 480.00
Revenus nets	72 558.10		70 280.00	
0852 BATIMENT RUE DU 23-JUIN 1	21 323.55	59 512.00	23 800.00	60 220.00
Revenus nets	38 188.45		36 420.00	

---

**Discussion : -**

	Comptes 2019		Budget 2019	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0910 IMPOTS ORDINAIRES		7 535 458.85		7 322 700.00
Revenus nets	7 535 458.85		7 322 700.00	
0911 VARIATIONS IMPOTS ORDINAIRES ANNEES ANT.	109 186.70	406 310.35	71 000.00	190 000.00
Revenus nets	297 123.65		119 000.00	
0912 PARTAGES D'IMPOTS	184 568.60	123 892.35	270 000.00	220 000.00
Charges nettes		60 676.25		50 000.00
0915 ELIMINATIONS & PROV.P.PERTES D'IMPOTS	233 899.50		160 000.00	
Charges nettes		233 899.50		160 000.00
0920 AUTRES IMPOTS	20 758.00	733 283.40	21 000.00	686 000.00
Revenus nets	712 525.40		665 000.00	
0940 FONDS DE COMPENSATION FINANCIERE	146 148.00	802 983.00	146 150.00	802 940.00
Revenus nets	656 835.00		656 790.00	
<b>09 IMPOTS</b>	<b>694 560.80</b>	<b>9 601 927.95</b>	<b>668 150.00</b>	<b>9 221 640.00</b>
<b>Revenus nets</b>	<b>8 907 367.15</b>		<b>8 553 490.00</b>	

**Discussion : -**

	Comptes 2019		Budget 2019	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
01 AUTORITES,ADMINISTRATION GENERALE	1 589 632.57	275 903.98	1 470 600.00	254 600.00
Charges nettes		1 313 728.59		1 216 000.00
02 TRAVAUX PUBLICS	641 391.00	307 233.35	719 900.00	305 900.00
Charges nettes		334 157.65		414 000.00
03 POLICE, PROTECTION CIVILE	78 665.40	28 899.43	82 200.00	26 400.00
Charges nettes		49 765.97		55 800.00
04 HYGIENE PUBLIQUE	347.00		500.00	
Charges nettes		347.00		500.00
05 INSTRUCTION, CULTURE, SPORTS	5 000 277.70	548 929.55	5 008 740.00	478 650.00
Charges nettes		4 451 348.15		4 530 090.00
06 ACTION SOCIALE	3 570 295.20	1 148 611.35	3 915 050.00	1 358 700.00
Charges nettes		2 421 683.85		2 556 350.00
07 ECONOMIE PUBLIQUE	86 522.36	417.80	89 500.00	100.00
Charges nettes		86 104.56		89 400.00
08 FINANCES	1 902 726.01	1 657 133.55	1 300 070.00	1 450 240.00
Charges nettes		245 592.46		150 170.00
09 IMPOSITIONS	694 560.80	9 601 927.95	668 150.00	9 221 640.00
Revenus nets	8 907 367.15		8 553 490.00	

**Discussion : -**

<b>11 ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES</b>	<b>293 287.35</b>	<b>293 287.35</b>	<b>311 300.00</b>	<b>311 300.00</b>
Charges nettes				0.00
<b>13 SERVICE DU FEU</b>	<b>141 957.90</b>	<b>141 957.90</b>	<b>123 600.00</b>	<b>123 600.00</b>
Charges nettes	0.00			
<b>14 CANALISATIONS &amp; INSTALLATION EPURATION</b>	<b>441 975.45</b>	<b>441 975.45</b>	<b>350 900.00</b>	<b>350 900.00</b>
<b>15 SERVICE DES EAUX</b>	<b>690 030.51</b>	<b>690 030.51</b>	<b>695 500.00</b>	<b>695 500.00</b>
<b>17 SERVICE DU GAZ</b>	<b>1 104 683.01</b>	<b>1 104 683.01</b>	<b>870 000.00</b>	<b>870 000.00</b>
Charges nettes			0.00	
<b>18 EXPLOITATION FORESTIERE REBEUVELIER</b>	<b>3 689.52</b>	<b>3 689.52</b>	<b>4 400.00</b>	<b>4 400.00</b>
<b>19 EXPLOITATION FORESTIERE VELLERAT</b>	<b>53 959.40</b>	<b>53 959.40</b>	<b>44 270.00</b>	<b>44 270.00</b>
<b>Total</b>	<b>16 294 001.18</b>	<b>16 298 640.10</b>	<b>15 654 680.00</b>	<b>15 496 200.00</b>
<b>Excédent des charges</b>				<b>158 480.00</b>
<b>Excédent des revenus</b>		<b>4 638.92</b>		
	<b>16 298 640.10</b>	<b>16 298 640.10</b>	<b>15 654 680.00</b>	<b>15 654 680.00</b>

Les comptes 2019 ont été clôturés avec un bénéfice de CHF 4'638.— alors que le budget prévoyait une perte de CHF 158'400.—. Des dépréciations complémentaires ont été effectuées pour CHF 214'000.—. Une réserve budgétaire de CHF 300'000.— a été constituée, ainsi qu'une augmentation de provision pour perte sur impôts de CHF 30'000.—. Le montant net des investissements s'est élevé à CHF 2'989'000.—. A noter encore que les comptes 2019 ont été présentés selon le modèle MCH1 et qu'il s'agit des premiers comptes de la commune mixte fusionnée de Courrendlin. Le Conseil communal se dit satisfait et rassuré de ce premier résultat. Ses remerciements vont au personnel communal, aux autorités ainsi qu'à la fiduciaire pour la bonne gestion des comptes.

Mme Aude Saunier, de la fiduciaire FIDAG communique le rapport d'audit relatif à la vérification des comptes 2019 de la commune de Courrendlin. Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020 sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales et notamment au décret concernant l'administration financière des communes. Nous recommandons aux ayants-droits d'approuver les comptes présentés.

**Discussion** : -

**Décision** : Au vote à mains levées, l'assemblée communale approuve à l'unanimité les comptes 2019 de la commune mixte de Courrendlin.

**4. Prendre connaissance et approuver le règlement sur la taxe de séjour des propriétaires de résidences secondaires et des personnes pratiquant le camping résidentiel.**

Rapporteur : M. Vincent Eggenschwiler

Le présent document a été mis à disposition au bureau communal ainsi que sur le site Internet de la commune et il n'a fait l'objet d'aucune remarque. La convention de fusion dans l'alinéa 1 article 15, votée le 11 juin 2017 par les trois communes contractantes, stipulait que les règlements communaux devaient être harmonisés si possible durant l'année 2019. Le règlement sur la taxe de séjour a pris un peu de retard raison pour laquelle il est présenté seulement maintenant. Le règlement déposé durant les délais légaux au secrétariat communal n'a fait l'objet d'aucune proposition d'amendement.

**Entrée en matière** : acceptée

## I. PRINCIPES GÉNÉRAUX

*Champ d'application*

**Article premier** Il est institué une taxe de séjour (ci-après "la taxe") auprès des propriétaires de résidences secondaires et sur celui des personnes pratiquant le camping résidentiel.

*Définitions*

**Art. 2**<sup>1</sup> Sont considérés comme "résidences secondaires", les maisons et les appartements utilisés pour l'hébergement de leurs propriétaires, lesquels n'ont pas leur domicile fiscal dans la commune.

<sup>2</sup> Pratiquent le camping résidentiel, les personnes qui installent durant plus de six mois leur matériel de camping dans la commune.

Les bases légales en la matière sont la loi cantonale sur le tourisme, la loi cantonale et le décret cantonal sur les communes.

## II. TAXE DE SÉJOUR

*Montant de la taxe forfaitaire*

**Art. 3**<sup>1</sup> Pour une résidence secondaire, la taxe annuelle se compose d'un montant forfaitaire de base et d'un montant de 20 francs par unité locative. Les unités locatives sont celles figurant dans le procès-verbal d'estimation des valeurs officielles.

<sup>2</sup>Le montant forfaitaire de base est fixé à 400 francs.

<sup>3</sup>Pour les personnes pratiquant le camping résidentiel, la taxe annuelle se compose d'un montant forfaitaire de 150 francs par caravane, mobil-home, etc.

<sup>4</sup>Les montants indiqués ci-dessus sont indexés sur la base de l'indice suisse des prix à la consommation (IPC) dès que l'indice augmente de 5 points et arrondis au franc.

*Assujettissement et taxation*

**Art. 4** <sup>1</sup>Le propriétaire d'une résidence secondaire ou d'un camping résidentiel est assujetti à la taxe.

<sup>2</sup>La Commune informe par écrit l'assujetti du montant de la taxe à payer (décision de taxation).

<sup>3</sup>La taxe est calculée prorata temporis en cas de changement de situation en cours d'année.

*Encaissement*

**Art. 5** <sup>1</sup> La taxe est encaissée au moins une fois par année.

<sup>2</sup> Le Conseil communal fixe le délai de paiement.

*Taxation d'office, recours*

**Art. 6** <sup>1</sup> Pour les cas particuliers ou lorsque les éléments définis à l'article 3 font défauts, le Conseil communal procède à une taxation d'office.

<sup>2</sup> En cas de non-paiement, le Conseil communal procède par voie de poursuites.

*Réclamation,  
recours*

**Art. 7** <sup>1</sup> Les décisions de la commune relatives aux articles 4, alinéa 1 et 6, alinéa 1 peuvent faire l'objet d'une opposition écrite auprès du conseil communal dans les trente jours.

<sup>2</sup> Les décisions de la commune mentionnées au premier alinéa peuvent faire l'objet d'un recours auprès du Juge administratif dans les trente jours.

*Affectation*

**Art. 8** Le produit de la taxe sert exclusivement à des fins touristiques.

*Cas particuliers*

**Art. 9** Le Conseil communal statue sur les cas particuliers et ceux non traités par le présent règlement.

### III. DISPOSITIONS FINALES

*Abrogation*

**Art. 10** Le présent règlement abroge les règlements relatifs à la taxe communale sur le séjour des propriétaires de résidences secondaires et des personnes pratiquant le camping résiduel de Rebeuvelier du 24 novembre 2015 ainsi que de Vellerat du 21 juin 2001.

Le Conseil communal recommande à l'assemblée d'accepter l'entrée en vigueur dudit règlement.

#### **Discussion :**

Un citoyen souhaite connaître le nombre de résidences secondaires concernées par l'application de ce règlement ? Il lui est répondu que pour Rebeuvelier et Vellerat une vingtaine de résidences secondaires étaient enregistrées dans chacune des communes. En ce qui concerne Courrendlin il n'y en a pas. Pour plus de précisions, il convient de s'adresser au bureau communal.

**Décision :** Le règlement sur la taxe de séjour des propriétaires de résidences secondaires et des personnes pratiquant le camping résidentiel est accepté à l'unanimité.

#### 5. **Discuter et voter un crédit de CHF 155'000.— pour le remplacement de la chaudière à gaz du complexe scolaire et donner compétence au Conseil communal pour le financement et la consolidation.**

*Rapporteur : Gérald Chételat*

M. Gérald Chételat explique que le chauffage du complexe scolaire possède 2 chaudières. La chaudière à copeaux a été installée en 1986. La chaudière à gaz a elle été installée en 1985 et arrive en fin de vie. Elle ne correspond plus aux normes en vigueur et son système de régulation est désormais obsolète, rendant les dérangements de plus en plus fréquents.

**Entrée en matière :** acceptée

Le Conseil communal préconise un remplacement du système de chauffage en 2 phases, la première phase consiste en l'installation d'une nouvelle chaudière à gaz, réglable entre 50 et 300 KW et l'installation de 25m<sup>2</sup> de panneaux solaires thermiques. Installation de 2 cuves de 4'120 litres pour l'accumulation et installation d'un nouveau système de régulation.

#### **Discussion :** -

Un citoyen souhaite savoir pourquoi il est envisagé de remplacer la chaudière à bois pour mettre une chaudière à gaz ? Il lui est précisé que le projet ne comporte pas le remplacement de la chaudière à copeaux mais que seule la chaudière à gaz sera remplacée par une autre chaudière à gaz.

Un citoyen souhaite savoir si ce changement tient compte de la future extension des bâtiments scolaires ? Dans le calcul de l'offre, ce paramètre a été pris en compte.

**Décision** : Au vote à mains levées, l'assemblée communale accepte le crédit de CHF 155'000.— pour le remplacement de la chaudière à gaz du complexe scolaire et donne compétence au Conseil communal pour le financement et la consolidation. Un avis contraire est émis.

**6. Discuter et voter un crédit de CHF 75'000.— pour la rénovation des WC publics.**

*Rapporteur : Isabelle Cerf-Buchelen*

Mme Isabelle Cerf-Buchelen rappelle les faits de déprédation qui ont conduit à la fermeture des toilettes publiques. L'octroi dudit crédit aurait été dans la compétence du Conseil communal mais par soucis de transparence le Conseil communal a préféré soumettre ce point à l'approbation de l'assemblée.

**Entrée en matière** : acceptée

Sont prévus dans les travaux de rénovation la modification de la disposition des locaux pour un accès simplifié aux personnes à mobilité réduite (taille des portes, seuils, espaces), installation de l'éclairage à détection, nouvelle isolation, matériaux résistants, anti-déprédations, réfection de la conduite d'eau, porte automatique avec horaire de fermeture (22 :00-7 :00). Une caméra de surveillance donnera sur la porte d'entrée des WC publics.

Dans le détail :

<b>Travaux de démolition et de maçonnerie</b>	5'100.-
<b>Remplacement de 2 fenêtres (PVC) et 3 portes</b>	11'200.-
<b>Sanitaire et réfection de la conduite d'eau depuis l'ancienne Poste</b> Installation sanitaire anti déprédation, incl. radiateurs et nouvelle conduite d'eau	31'000.-
<b>Peinture des portes et des plafonds</b>	3'000.-
<b>Carrelage sol et parois</b>	11'000.-
<b>Electricité (lampe à détection, porte automatique)</b>	3'900.-
<b>Isolation du toit</b>	4'100.-
<b>Divers et imprévus</b>	5'700.-
<b>TOTAL</b>	<b>75'000.-</b>

**Discussion** :

Un citoyen souhaite connaître où se situent les toilettes publiques.

Un citoyen s'interroge sur la nécessité de la fermeture nocturne des toilettes publiques, en sachant que des matériaux anti-déprédation seront utilisés. Selon lui la fermeture des portes et l'installation d'un matériel spécifique sont deux mesures contradictoires. Le citoyen est renseigné sur le fait que les déprédations ont lieu justement la nuit.

**Décision** : Au vote à mains levées, le crédit d'un montant de CHF 75'000.— pour la rénovation des WC publics est accepté à l'unanimité.

## **7. Informations communales**

En raison de l'absence de M. Pierre-André Comte, le point se référant à la présentation de la politique de l'environnement est reporté à une prochaine assemblée.

M. Joël Burkhalter communique différentes informations au sujet de la vie communale :

### **Changement important au sein de l'administration communale**

Après 28 ans de bons et loyaux services Mme Stéphanie Willemin a choisi de poursuivre une autre voie professionnelle. Le Conseil communal tient à la remercier publiquement pour son engagement et lui souhaite plein succès dans sa nouvelle activité.

Pour remplacer Mme Willemin, Mme Stéphanie Mahon a été engagée dès le 1er juillet 2020. Afin d'assurer une parfaite transition, elle est déjà présente au sein de l'administration communale depuis le mois de mai. Mme Mahon est au bénéfice d'un brevet fédéral de spécialiste en administration publique et elle officie également comme experte aux examens du brevet fédéral de la branche administration. Le Conseil communal lui souhaite la cordiale bienvenue.

### **Covid-19**

#### **Remerciements**

Le Conseil communal tient tout particulièrement à remercier toutes les personnes qui se sont mises spontanément à disposition pour aider les plus démunis pendant la période de Covid-19. Les plus sincères remerciements vont également à tout le personnel communal qui par sa réactivité et son dévouement a su rendre un service de qualité envers la population.

#### **Action particulière**

En raison de l'annulation de la sortie annuelle des personnes âgées, le Conseil communal désireux de soutenir le commerce local, a fait parvenir des bons d'achats des commerçants à tous les aînés de la commune. Le geste a fortement été apprécié aussi bien par les commerçants que par les bénéficiaires eux-mêmes.

#### **Vie associative et soutien aux commerçants locaux**

Le Conseil communal a décidé de créer un fonds de soutien aux sociétés locales d'un montant total de CHF 20'000.—. Le but étant de soutenir les clubs et autres organisations locales face au manque à gagner qui a été le leur pendant toute la période de la pandémie de Covid-19. Par cette action le Conseil communal, tient à les remercier tout particulièrement pour leurs engagements et pour le maintien de la vie associative dans notre commune.



Un citoyen souhaite connaître l'état d'avancement du projet Clos Brechon. Le plan spécial doit être approuvé pour pouvoir avancer. A ce jour, il est encore bloqué par des oppositions.

D'autre part, il interpelle également le Conseil communal sur l'état lamentable de la route de la gare. Il estime urgent de la remettre en état. M. Joël Burkhalter informe qu'aussi longtemps qu'il n'y aura pas de route cantonale allant à Vellerat, l'entretien de la route communale est dévolue par convention au Canton. Il lui incombe ainsi de la remettre en état.

Un citoyen interpelle le Conseil communal sur le chemin qui vient depuis le Centre commercial et demande à faire supprimer l'obligation de tourner à droite. Cela est de la compétence du Service des infrastructures du canton (SIN), ce genre de décision n'est pas du ressort communal.

Un citoyen souhaite des informations sur le projet de la réfection des berges de la Birse. Le projet est bien avancé et a été validé par les autorités cantonales et fédérale. Il s'agit maintenant de faire l'état des lieux des finances communales. Avant de s'engager plus dans le projet, un audit sera fait.

Un citoyen souhaite savoir si les vandales qui s'en sont pris aux WC publics ont été identifiés. Il fait part de ses remerciements aux Autorités pour tout le travail entrepris. Les auteurs ont été identifiés et plainte pénale a été déposée.

#### **Clôture**

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie les personnes qui ont participé à l'assemblée de ce jour.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le Président :

La Secrétaires :

Ph. Charmillot

S. Mahon